

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1970



3A8.9
C948.442
DIE

5 juin 1970



Allocution du professeur Martin Peter

Recteur de l'Université

A la séance d'ouverture de l'année académique 1969-70, nous avons été amenés à évoquer quelques-uns des problèmes les plus urgents de notre université. Le Dies annonçant la fin de cette année est arrivé très rapidement, par surprise presque pour les membres de l'Université: professeurs, intermédiaires de l'enseignement, étudiants et collaborateurs administratifs engagés dans les travaux quotidiens des cours, exercices et examens, de la recherche patiente et des séances administratives.

Dans un éventail de travaux, peut-être plus vaste et plus intense que par le passé, nous avons vu s'enfuir les semaines et les mois. Les grands problèmes étaient toujours présents et le Dies est une occasion de pause où la question quant au « quo vadis » de notre Université revient naturellement.

Je vous propose, aujourd'hui, quelques réponses à cette question de la part du rectorat, donc réponses bien partielles. Il ne nous faut jamais perdre conscience du fait que l'essentiel du travail universitaire se fait dans les auditoriums, séminaires et laboratoires, par les études solitaires et lors des échanges sincères à tous les niveaux.

Le rectorat ne peut que maintenir le contact avec toutes ces activités et s'efforcer de les coordonner et de construire les structures et infrastructures destinées à rendre possible toute cette vie universitaire. Les tâches sont devenues sensiblement plus lourdes dans une période de croissance des besoins, des exigences et, heureusement, des moyens également. Parmi les hautes écoles suisses, notre Université est celle qui jouit de la plus grande autonomie, ce qui nous offre des possibilités d'action bienvenues, mais nous impose des responsabilités supplémentaires.

C'est pourquoi des commissions, groupant des membres choisis en dehors de l'Université et dans tous les secteurs de celle-ci, nous assistent de plus en plus efficacement et, c'est pourquoi, nos services administratifs se sont étendus sous l'impulsion de notre directeur administratif, M. Gaston Cuendet. Une comptabilité analytique a été conçue, qui sera, progressivement, au service de l'ensemble de l'Université. Les fichiers des étudiants ont été mis sur ordinateur et cette gestion mécanisée paraît déjà être sortie de ses maladies d'enfance. Le contrôle des études, corollaire de la démocratisation des études, pourra être généralisé grâce à ces nouveaux moyens et, déjà, l'ordinateur met à notre disposition des statistiques fidèles.

L'entrée en fonction de notre chef du personnel nous a permis de prendre en main la gestion globale du personnel non enseignant et des assistants avec, pour conséquence, une accélération bénéfique des procédures. Une direction efficace de notre Université ne saurait se concevoir sans des facultés bien administrées, sans des doyens déchargés des multiples soucis de l'intendance. Pour permettre aux doyens de se consacrer à leur tâche majeure, qui est de diriger leurs facultés sur le plan académique, nous avons analysé et mis au point un plan de renforcement de l'infrastructure administrative des facultés, dans le but de décharger progressivement tous nos enseignants de leurs tâches administratives.

La Commission administrative a eu, comme principale activité, l'élaboration du budget 1971. Ce projet de budget, accompagné d'un rapport plus important que celui des années précédentes, a été approuvé par le bureau du Sénat et transmis au Département de l'instruction publique. Le budget 1970 a été accepté intégralement et généreusement par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

La Commission des affaires académiques, groupant des représentants de la cité, de l'enseignement secondaire et huit étudiants — délégués par diverses commissions mixtes — a étudié plusieurs questions vitales pour l'Université.

Mentionnons les problèmes de la limitation du nombre des étudiants, invoqués dans un rapport de la Commission de développement, l'étude des formes possibles d'une consultation des étudiants lors de nominations de professeurs et l'étude du projet de loi 3416 sur les structures et l'organisation de l'Université.

Parmi les activités de la Commission sociale, signalons sa réorganisation, la reprise, par elle, de l'office d'entraide et, à la suite de la dissolution de l'A.G.E., du bureau de placement. En automne 1969, cette commission a établi un important rapport sur les constructions à caractère social qui a été soumis au rectorat et à la Commission des bâtiments.

A la suite de ce rapport, le Conseil d'Etat a invité le Conseil de fondation de la Cité universitaire à entreprendre, sans tarder, l'étude de la réalisation de la troisième étape prévue pour cette cité. D'autre part, a été décidée la construction, à la rue Hugo-de-Senger, de la Coopérative des étudiants qui comportera un vaste restaurant universitaire.

Avant de parler des activités culturelles, mentionnons les quelque trente activités sportives ayant conduit à environ 3000 inscriptions. Nous comptons, parmi les nôtres, les champions universitaires de hockey sur glace, les deuxièmes du championnat de basketball ainsi que la championne suisse d'escrime.

Le groupe théâtral donnera, en première mondiale, le 6 juin 1970, « La Clinique du docteur Helvetius » de Michel Viala. Le chœur universitaire a participé au concert traditionnel de Noël, donné au Temple de Saint-Gervais, par l'orchestre du Collegium Academicum placé sous la direction de Robert Dunand. Le même chœur a chanté, le 30 mai 1970, le « Requiem » de Berlioz, avec le concours d'un chœur zurichois. Ce concert était placé sous la direction de Chen Lian-Sheng. Nous tenons à le féliciter, ainsi que ses choristes, de cette brillante performance.

Nous ne saurions clore ce chapitre sans mentionner les manifestations organisées dans le cadre du Centre culturel international de l'Université à la campagne Rigot. Succédant à l'exposition qui permit de voir, en particulier, des lithographies originales de Picasso et de Giacometti, l'Université a offert à ses invités un concert de musique de chambre.

Après ces réminiscences lumineuses, tournons-nous vers le lourd dossier des Commissions de développement et des bâtiments.

L'attention principale de la Commission de développement a été vouée, pendant la première année de son existence, à l'élaboration d'un plan quadriennal couvrant la période de 1971-74.

Il s'agissait de prévoir le développement à moyen terme nécessaire pour que l'Université puisse remplir sa mission dans de bonnes conditions. Il a fallu d'abord réunir les informations indispensables sur l'état actuel et l'évolution dans le passé récent. Il a fallu ensuite dégager les objectifs principaux pour les facultés et les instituts indépendants, et examiner leurs conséquences budgétaires. La Commission a proposé des budgets prospectifs découlant de ces considérations, et les a soumis aux facultés. Leurs réponses sont maintenant à l'étude. Une deuxième version du plan sera préparée et fera l'objet d'une discussion et de consultations plus larges. La Commission de développement a déjà su dégager quelques idées concernant le développement à long terme qui fera l'objet d'une étude ultérieure.

La Commission a fait faire une étude sur l'évolution probable du nombre d'étudiants par le Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique. L'étude indique que si nous voulons valablement contribuer à l'effort de toutes les universités suisses, offrir une place à tous les jeunes gens de notre pays qui désirent étudier, et continuer à accepter un nombre important — bien que diminué en pourcentage — d'étudiants venant de l'étranger, nous devons nous préparer à accueillir 8000 à 11 000 étudiants en 1980 et 12 000 entre 1983 et 1990. Sachant que nous nous dirigeons rapidement vers une université de 12 000 étudiants, la conclusion s'impose que nous devons développer toutes les facultés, et à l'intérieur des facultés toutes les disciplines de base.

C'est pour les spécialisations qu'il s'agira de faire des choix, en étroite coordination avec les autres universités romandes et suisses.

La Commission s'est également préoccupée du déséquilibre actuel entre le nombre d'étudiants et les moyens mis à notre disposition. Elle a lancé une étude dans les facultés pour connaître le mieux possible le nombre de places nécessaires à un enseignement de qualité, et elle a suscité de la part des divers organes consultés des réflexions sur les mesures à prendre pour le cas où le nombre des places disponibles serait plus petit que la demande.

Elle s'est notamment préoccupée de deux disciplines où le manque de places est malheureusement évident: médecine et médecine dentaire. En ce qui concerne la première, la commission, en collaboration avec la Faculté de médecine, a fait une étude approfondie et a constaté avec regret qu'aucune mesure facile ne permet d'améliorer la situation rapidement. Il faudra attendre la construction du Centre médical universitaire et de la troisième étape de l'Hôpital ainsi que la mise en place de quelques autres constructions hospitalières, pour que le nombre de médecins qui pourront être formés puisse augmenter de 100 à 150. En ce qui concerne la médecine dentaire, la Commission, en étroite liaison avec la Faculté de l'Ecole de médecine dentaire, constate qu'une amélioration est possible plus facilement et a proposé les mesures nécessaires.

La Commission de développement a démontré ainsi que son souci principal était de connaître les secteurs où il y a et où il y aura, des problèmes, pour pouvoir agir à temps.

La Commission a entrepris, à la demande des autorités universitaires, quelques études sur des problèmes concrets, notamment:

- la restructuration de l'Ecole d'interprètes
- l'avenir de l'Ecole de pharmacie
- la création d'un institut romand d'urbanisme et d'aménagement du territoire

et d'autres qui suivront. Elle a également dû préparer les réponses à une enquête de la Conférence universitaire suisse sur la situation actuelle et le développement prévu de notre Université.

La Commission de développement est au début de son activité, mais il est évident qu'il est indispensable que l'Université possède un instrument qui fasse des études sur son avenir à moyen et à long termes afin que les organes compétents — de l'Université et de l'Etat — puissent ensuite prendre les décisions en connaissance de cause.

La troisième commission créée en 1969, celle des bâtiments, est — comme la Commission de développement — un organe consultatif, devant rassembler les informations, faire des études et préparer les dossiers afin que les autorités universitaires et cantonales puissent ensuite prendre les décisions qui s'imposent. Pendant la première année, cette commission — aidée de trois sous-commissions pour les sciences naturelles, la médecine et les sciences humaines, et du Bureau des bâtiments — s'est engagée sur trois fronts.

Dans son étude des programmes à long terme, elle constate que, malgré l'effort du Recteur Bujard, qui avait établi un vaste plan d'aménagement de l'Université au

bord de l'Arve — plan d'abord accepté par les autorités, mais ensuite rendu inopérant par l'affectation des terrains à d'autres buts —, malgré le rapport du Recteur Terrier de 1965, qui chiffrait de façon précise les besoins en locaux de l'Université jusqu'en 1975, malgré le rapport n° 1 de la Commission mixte de 1969, qui confirme ces besoins et étend les prévisions jusqu'en 1990, l'Etat n'a pas encore attribué à l'Université, en vue de son développement à long terme, de terrain. C'est pourquoi la Commission donne priorité à l'établissement d'un rapport complet — en commun avec la Commission mixte : Département des travaux publics, Département de l'instruction publique, Université — sur les constructions universitaires pour l'Université de 1990, rapport qui, après discussion et une large consultation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université, devra mettre les autorités cantonales en face de leurs obligations et les inviter à réserver à l'Université les terrains nécessaires et à arrêter rapidement un plan directeur.

La Commission des bâtiments doit également s'occuper d'un certain nombre de problèmes à moyen terme. Elle étudie actuellement — en étroite liaison avec ses sous-commissions — le programme pour les étapes 6 à 9 de Sciences II et le programme des transformations à faire au bâtiment principal après achèvement d'Uni II. La Commission des bâtiments constate, en outre, que les programmes à long et moyen termes ne permettront pas de sortir suffisamment rapidement du sous-développement aigu dans lequel se trouve l'Université du point de vue des locaux. C'est pourquoi elle examine un certain nombre de mesures à court terme.

Elle avait mis son espoir principal dans des locations qui auraient permis une amélioration rapide, sans porter préjudice aux plans à moyen et long termes. La Commission constate que, malheureusement, de tels locaux sont actuellement introuvables à Genève et les possibilités d'amélioration rapide se voient ainsi fortement compromises.

Le Bureau des bâtiments — organe d'aide technique pour la Commission des bâtiments —, créé en octobre 1969, a fourni un travail considérable. Il s'occupe de la préparation des multiples transformations et aménagements qui sont constamment nécessaires à cause, d'une part, du manque considérable de locaux, mais aussi, simplement du fait que les locaux sont des instruments de travail qui doivent constamment s'adapter aux besoins de l'enseignement et de la recherche qui eux sont actuellement en pleine mutation. Le Bureau des bâtiments a également dû établir une documentation importante et indispensable pour son travail et celui de la Commission sur les locaux universitaires actuellement à notre disposition.

Le bulletin *Uni-Information* a présenté dans son édition de janvier 1970 un rapport synthétique qui expose de façon particulièrement claire l'ampleur de nos problèmes de développement.

La Cité est en train de prendre conscience, lentement et péniblement, du sous-développement aigu de notre Université et des conséquences inévitables de cet état de choses. Certains disent que le moment est mal choisi pour demander un effort extraordinaire en faveur d'une jeunesse qui s'est récemment manifestée de façon parfois mal élevée. Mais s'est-on suffisamment posé la question de la responsabilité dans l'éducation de cette jeunesse ? L'Université et le Département de l'instruction publique sont-ils seuls en cause ? Les parents et la société ne souhaitent-ils plus participer à ces responsabilités ? Il est vrai qu'en échange de nos efforts, la jeunesse nous réserve parfois des déceptions. Il reste, néanmoins, qu'en elle réside tout notre espoir pour l'avenir. Nos efforts doivent être multipliés en conséquence, à moins que nous ne soyons prêts à abandonner cet espoir.

Nos commissions nous apprennent combien sérieux est le retard que nous avons pris dans le développement de l'Université. Lucerne est en train de réserver 200 hectares pour sa future université, Lausanne a réalisé les premières constructions sur un terrain d'envergure semblable. A Genève, l'ensemble des bâtiments existants

ou prévus actuellement pour l'Université n'occupera guère plus de 20 hectares et aucune décision quant à de futurs terrains d'expansion n'est encore intervenue. Le président du Conseil d'Etat, lors de l'inauguration du monument Pictet de Rochemont, a rappelé que cet illustre homme d'Etat a su rendre intéressante la République de Genève en tant que « Cité intellectuelle » au moment où la République se trouvait à un tournant décisif de son histoire, même si depuis le temps de Pictet de Rochemont Genève a trouvé une alliance stable et satisfaisante avec la Confédération Suisse. Il reste néanmoins probable que le problème de sa vocation et de sa destinée sera reposé à l'avenir. Pour que Genève puisse conserver sa position en tant que cité intellectuelle, il faut aujourd'hui qu'elle se penche en toute sincérité sur les problèmes que pose le développement de son université.

Le développement intellectuel a été menacé de tout temps par des forces inconsidérées et parfois brutales. Il nous incombe de tenir notre engagement et de ne pas nous laisser infléchir par ces forces. Car à la base de toute activité universitaire se trouve un acte de foi, en la force libératrice et bénéfique de la recherche de la vérité. Cette foi doit animer ceux qui seront appelés à peser et rendre possible le développement de notre Université, comme elle anime aujourd'hui ceux qui ont entrepris de la doter d'une nouvelle loi. Nombreux et de grand intérêt sont les travaux concernant ce problème qui ont vu le jour. Les commissions mixtes, celles des affaires académiques, une commission du Sénat et le Sénat ont étudié le projet de loi du Conseil d'Etat dans un esprit de conciliation et de construction.

L'A.P.U.G. a également fait sa contribution et une étude est en cours au sein du Conseil académique. Prenant en considération l'ensemble de ces travaux, le rectorat établit à son tour un rapport et le soumettra à la commission du Grand Conseil qui se dévoue avec bienveillance à cette œuvre. Nous espérons que cette loi sera conçue de façon suffisamment large pour laisser à l'Université la liberté de poursuivre son évolution et lui permettre de confirmer les progrès assez remarquables déjà acquis au cours de ces dernières années d'adaptation rapide.

Nous espérons aussi que ce travail législatif ne bloquera pas les aménagements partiels et urgents dont le besoin se fait sentir.

La loi partielle adoptée par le Grand Conseil qui a donné au rectorat sa forme actuelle est ressentie comme un progrès réel. Récemment, l'Université a transmis au Conseil d'Etat un projet de loi partiel visant à donner un statut aux assistants et chefs de travaux. La proposition a été élaborée en étroite collaboration avec l'Union des associations des assistants de l'Université. Une vaste consultation de la Cité a précédé l'adoption par le Sénat d'une proposition concernant la réintégration de la faculté de théologie protestante dans l'Université. Nous remercions les représentants autorisés des confessions protestante et catholique de leur compréhension et de leur appui pour cette proposition devenue urgente pour la vie de notre faculté.

Mes remerciements vont tout particulièrement à notre personnel administratif qui, pendant cette période mouvementée, connaît parfois des conditions difficiles, mais qui gère l'Université dans un esprit de dévouement parfait.

L'Université se réjouit d'avoir bénéficié, cette année, de quelques dons importants. M. et M^{me} Ernst Schmidheiny ont, par de nouvelles et très substantielles contributions, considérablement augmenté le capital de la fondation qui porte leur nom. Professeur et directeur de notre Institut de physique jusqu'en 1948 avant de poursuivre une brillante mais trop brève carrière au California Institute of Technology, à Pasadena, Jean Weigle est décédé en 1968. Pour perpétuer son souvenir, ses amis et sa famille ont créé un « Fonds Jean Weigle ». De son côté, Givaudan S.A. a créé une bourse pour des travaux de thèse de doctorat alors que la Société genevoise d'instruments de physique s'est généreusement offerte à compléter le capital du « Fonds Théodore et Fernand Turrettini ». Pour honorer la mémoire de M. Philippe Chuit, un fonds portant son nom a été créé et son capital immédiatement constitué par des

dons d'une exceptionnelle générosité, de la part de M. Roger Firmenich et des héritiers de feu M^{me} Philippe Chuit.

Que tous ceux qui, année après année, apportent ainsi à l'Université tout à la fois un appui financier important et de précieux encouragements, trouvent ici l'expression renouvelée de notre gratitude.

Un rapport d'activités universitaires serait incomplet sans l'évocation du travail très considérable qui s'accomplit au plan fédéral en matière de coordination. Il serait cependant prématuré de vouloir invoquer, aujourd'hui, ce sujet en trop de détails. Un effort important a déjà été accompli sur des problèmes tels que la répartition des fonds, la répartition des places, la préinscription et la participation. Cependant, les organes de coordination, lourds et nombreux, sont encore eux-mêmes à coordonner, et la loi sur l'aide fédérale doit être repensée afin qu'elle puisse porter tous ses fruits.

Tournons-nous, enfin, vers l'activité d'enseignement et de recherche de l'Université. 1049 degrés universitaires ont été décernés cette année, dont 334 à l'Institut des sciences de l'éducation et 189 à l'École d'interprètes, ce qui montre l'importance de ces instituts indépendants. Relevons que près d'une centaine de candidats suivent, cette année, les études pédagogiques de l'enseignement secondaire. Espérons que l'intérêt de nos étudiants pour la noble tâche de l'enseignement se maintienne et s'amplifie, car les besoins sont urgents. Le travail scientifique s'est poursuivi avec vigueur et est si vaste qu'une synthèse est difficile à établir. Mentionnons, néanmoins, quelques exemples. Grâce à des méthodes de fluorimétrie, il a été possible de détecter des traces d'un microgramme seulement de l'élément chimique bore. Ceci devrait permettre l'étude de l'action biologique de cet élément. Nombreuses sont les recherches dans les sciences de la vie. L'ordre des gènes dans un génome a été déterminé pour la première fois par nos biophysiciens. Dans le même institut, on a réussi la synthèse in vitro de certains enzymes qui permettent l'étude de la régulation des mécanismes d'expression génétique. Les gènes sont essentiellement responsables pour les phénomènes d'hérédité mais d'autres agents peuvent également influencer la transmission des propriétés vitales.

Signalons les recherches du Docteur Pitton qui montrent que la résistance aux antibiotiques de la majorité des entéro-bactéries est contrôlée par un déterminant génétique extrachromosomique. Notons l'analyse de certaines tumeurs chez des batraciens par nos zoologistes. Ces tumeurs semblent être transmises par des particules plus petites que tous les virus connus. Parmi les recherches sur les maladies humaines, notons la mise en évidence du rôle de l'hypophyse dans le syndrome diabétique par le Docteur Zahnd. Une forme d'épilepsie a été liée à un trouble du métabolisme par le Docteur Infante. Notons aussi le travail sur un immuno-dépresseur par le professeur René Mégevand. Dans les greffes du poumon d'un chien sur un autre chien, le rejet qui survenait, auparavant, après 15 jours, a pu être reporté jusqu'à six mois, par l'action de cet immuno-dépresseur. A l'école dentaire, le groupe du Professeur Baume a su améliorer la définition des normes internationales de l'utilisation des nouveaux matériaux d'obturation dentaire. En physique, notons la proposition d'une expérience par nos théoriciens qui permettrait un test sur les limites de la validité de l'électrodynamique quantique. Les expérimentateurs ont noté une forte corrélation entre l'ordre cristallin et la structure électronique dans certains supraconducteurs. D'autres travaux ont permis l'établissement d'une corrélation entre la structure électronique et les propriétés mécaniques de certains métaux.

Ces derniers travaux ont ouvert le chemin vers une amélioration de la performance des montres mécaniques classiques. Nos astrophysiciens ont montré, par leurs expériences effectuées avec des ballons à 40 km d'altitude, qu'il était possible d'acquérir des informations sur le rayonnement stellaire et solaire. Ces informations n'étaient jusqu'ici obtenues que par satellites et fusées. D'autres études, théoriques et expérimentales de ces astrophysiciens améliorent nos connaissances cosmologiques et

cosmogoniques. Nos spécialistes de la physique corpusculaire ont maintenu leur fructueuse collaboration avec le CERN et ont su contribuer à la réalisation de plusieurs grandes expériences.

Un groupe de chercheurs participe actuellement à une expérience à Serpukhov en U.R.S.S. où se trouve le plus grand accélérateur du monde. Des recherches en économétrie ont abouti à des modèles mathématiques de la consommation qui ont été suffisamment simplifiés pour être d'utilité pratique dans la prévision économique. Une série d'émissions consacrées à l'Université a commencé par celle visant à montrer la nature du travail accompli dans la section des sciences de l'antiquité.

Nous sommes conscients que ces exemples ne reflètent pas encore l'ensemble de l'activité scientifique de l'Université.

C'est pourquoi, désormais, un rapport périodique sur nos activités de recherches sera établi par le Bureau du Sénat dans le but de rendre possible la communication à un public plus large des résultats obtenus. Cette activité s'inscrit dans notre préoccupation à l'égard de nos responsabilités reconnues dans le domaine du recyclage et de l'enseignement continu.

Dans sa récente crise de croissance, l'Université a découvert qu'un budget, des investissements, une administration forte, une loi et une structure modernes et plus démocratiques sont devenus indispensables.